

DÉLIBÉRATION N° CA 22-24 DU 17 NOVEMBRE 2022
relative à l'admission en non-valeur de créances

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu l'article 193 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2022.

DÉLIBÈRE

Article unique

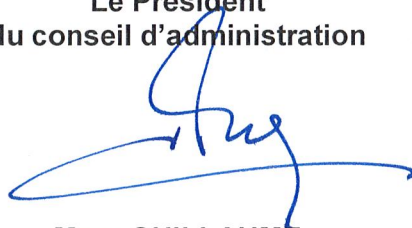
Sur avis de l'agent comptable, le conseil d'administration prononce l'admission en non-valeur des créances devenues irrécouvrables et détaillées dans le tableau joint en annexe pour un montant total de 193 020,92 €.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Président
du conseil d'administration



Marc GUILLAUME

ANNEXE A LA DELIBERATION N°CA-22-24 du 17 novembre 2022

TIERS N°	NOM DU REDEVABLE	MONTANT DES		MOTIF D'IRRECOURVABILITE	REDEVANCES	PRETS	PRODUITS	
		CREANCES					DIVERS	TYPE REDEVABLE
694	MOBEEN	7 470,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 07/09/2022				7 470,00 €	INDUSTRIE
10305	METRA	2 049,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 05/09/2022		2 049,00 €			INDUSTRIE
12995	YTO France SAS	3 927,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 06/09/2022		3 927,00 €			INDUSTRIE
17157	WEST PLAST	4 605,35 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 19/10/2021		4 605,35 €			INDUSTRIE
21562	LIZYAN	7 200,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 05/09/2022				7 200,00 €	INDUSTRIE
23532	VIANDES ET TERRITOIRES	2 042,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 05/09/2022		2 042,00 €			INDUSTRIE
39124	BLACHERE DECAPAGE	2 852,50 €	procédure contentieuse=> irrécouvrabilité certifiée par huissier 19/05/2020 = société cessée depuis			2 852,50 €		INDUSTRIE
40663	ULTI	11 647,08 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 13/10/2021		11 647,08 €			INDUSTRIE
41380	ELECTRODEPOSITION	4 945,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 01/09/2021		4 945,00 €			INDUSTRIE
43876	RECYCLAGE FMC	36 052,14 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 20/09/2022		36 052,14 €			INDUSTRIE
46053	EUROFOIL	8 741,10 €	procédures collectives=> erreur mandataire a considéré l'AESN comme débiteur privé avec abandon de créances partiel		8 741,10 €			INDUSTRIE
46969	BS PRESSING	7 200,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 13/09/2022				7 200,00 €	INDUSTRIE
120045	BLANC EXPRESS	6 855,00 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 12/09/2022		6 855,00 €			INDUSTRIE
130438	PROTECTION ET RENOVATION METALLIQUE	85 116,05 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 08/09/2022		9 158,00 €	75 958,05 €		INDUSTRIE
403141	GAEC D'AMONT LA VILLE	1 965,86 €	procédures collectives=> irrécouvrabilité certifiée par mandataire judiciaire le 22/09/2022		1 965,86 €			AGRICULTURE
1001359	MALLOU SALMA	352,84 €	titre trop-versé sur paye revenu NPAL, ficoba négative , somme minime				352,84 €	PERSONNEL
TOTAL		193 020,92 €			91 987,53 €	78 810,55 €	22 222,84 €	193 020,92 €